



## Abus de confiance - garant solidaire -

Par **Nemesek\_old**, le 24/11/2007 à 17:35

**Bonjour,**

Je suis encore garant solidaire d'une personne et aujourd'hui on me demande de régler trois mois de loyer alors que la personne [s]est solvable et travaille (CDI)[/s] mais ne veut pas payer ses loyers.

A l'époque, j'avais accepté de me porter garant pour la bonne raison que mon petit frère et la personne en question étaient tous deux dans une situation instable.

Déjà trois mois de loyer impayés et je souhaiterais connaître rapidement le moyen de me défaire de ce contrat signé avec l'agence immobilière qui s'occupe de l'appartement.

Pouvez-vous me proposer une solution ?

Par **Mike46**, le 24/11/2007 à 21:39

Bonsoir,

Votre engagement comporte-t-il une limite ?

Vous serez cependant dans l'obligation de régler ses loyers , mais vous disposez d'une action récursoire contre cette personne afin qu'elle vous rembourse ces loyers qu'elle n'a pas réglés.

Cordialement